

SCOT Vallée de la Drôme – Aval

Enjeux de l'État pour le territoire

Le territoire du SCOT se situe sur la partie aval de la vallée de la Drôme et s'étend depuis la vallée du Rhône à l'ouest, sur une quarantaine de kilomètres le long de la vallée en direction de Die. Il concerne les communautés de communes du Val de Drôme et du Crestois et Pays de Saillans – Cœur de Drôme, soit 45 communes et un peu plus de 46 000 habitants. Il ressort de ce territoire une dichotomie entre la vallée du Rhône et Crest d'une part et ce qui peut être considéré comme l'« arrière-pays » d'autre part.

Ce **territoire** est **encadré** par l'agglomération de Valence au nord, celle de Montélimar au sud, celle de Privas (Ardèche) à l'ouest et le Diois à l'est.

La **pression foncière** est **renforcée** compte tenu de la proximité des agglomérations de Valence-Romans et de Montélimar.

Le territoire du SCOT est **bien desservi** en infrastructures routières. Le réseau viarie est construit autour de la RN7 et l'A7 dans la vallée du Rhône et les routes départementales dans la vallée de la Drôme, sur l'axe Valence-Crest ainsi qu'en direction de l'Ardèche. La RN7 traverse actuellement la zone urbanisée de Livron dont la déviation est programmée. Le réseau ferré est également bien présent sur le territoire. La ligne Paris-Lyon-Marseille dessert le territoire par les gares de Livron et Loriol ; la ligne Livron-Briançon, quant à elle, dessert le territoire par les gares de Livron, Crest et Saillans. L'infrastructure de cette dernière est cependant en mauvais état, ce qui conduit à des restrictions de vitesse et des retards fréquents. Le réseau ferré est complété par un réseau de transport par cars non urbains. Enfin une véloroute voie verte dite « VéloDrôme » est en partie réalisée : elle permet de relier, depuis la passerelle de la « ViaRhôna » à Loriol, d'une part les centres de Loriol et Livron, puis la commune d'Allex, Eurre puis Crest.

En 2011, il a été comptabilisé plus de 1 484 **navettes domicile-travail** s'effectuant depuis Allex, Eurre, Grane, Livron, Loriol, Crest en direction de Valence et 254 navettes de Livron, Loriol vers Montélimar. À noter également que près de 600 actifs ardéchois viennent travailler chaque jour sur le territoire du SCOT, et inversement.

Enjeu transversal :

Gérer l'articulation avec les agglomérations de Valence et Montélimar ainsi qu'avec l'Ardèche et le Diois

Mener les réflexions **au regard des territoires voisins**, de manière à se déterminer en termes de complémentarité et non en termes de concurrence

- ▶ Présenter un projet démographique et une armature urbaine qui respectent les différentes caractéristiques et dynamiques du territoire en termes de complémentarité et échanges ;
- ▶ Définir les espaces destinés à accueillir de nouvelles fonctions ;
- ▶ Identifier les services et leur niveau (établissements scolaires, santé, culture, commerce...)
- ▶ « Penser » les déplacements : en particulier, veiller à la préservation du bon fonctionnement de la déviation de Livron une fois celle-ci mise en service (priorité aux flux de transit) ;
- ▶ Tenir compte de l'interdépendance des lieux réservés au développement des activités économiques.

Lutter **contre la précarité énergétique** et mener une **réflexion sur l'articulation et la desserte** en transport de la population afin de réduire les déplacements

- ▶ Prévoir l'habitat en lien avec les emplois réels ;
- ▶ Développer des modes de transport intermodaux et les conditions d'une mobilité durable : réseaux modes doux à renforcer, transports en commun (TC)... ;
- ▶ Prévoir une densification autour des gares TER ;
- ▶ Développer les bornes de recharge électriques.

ENJEU n° 1 :

Urbaniser durablement en s'appuyant sur les cœurs de ville et en maîtrisant la consommation foncière sur l'ensemble du territoire

Le **taux de vacance** du territoire est certes inférieur au taux départemental mais reste bien supérieur à celui-ci dans plus d'un quart des communes, dont Loriol et Crest.

À ce titre, les communes de Crest, Livron et Loriol comptabilisent plus de 60 % des logements vacants du territoire du SCOT, soit plus de 1 100 logements – avec des taux importants de respectivement de 11 %, 7,2 % et 10 % des résidences principales.

Concernant la **qualité de l'air**, l'ouest du territoire a été classé en **zone à risque** par l'Union Européenne en 2017 : pollution liée aux transports et à l'industrie.

L'ozone, polluant présent uniquement en été, est préoccupant car la valeur cible est dépassée sur tout le territoire du SCOT.

Le territoire de la CCVD est également impacté par les particules fines avec des niveaux supérieurs à ceux recommandés par l'OMS.

La 3CPS reste un territoire attractif en termes de la qualité de l'air, qu'il convient de valoriser et de préserver.

Les communes de **Livron, Loriol et Crest** concentrent plus de la moitié de la population du territoire du SCOT et constituent les **principaux pôles d'emplois**. L'aire urbaine de Crest regroupe d'ailleurs, à elle seule, plus de 40 % des emplois. Ces communes constituent également des pôles d'équipement : supérieur pour Crest et intermédiaires pour Livron et Loriol.

La **population se concentre** principalement le long de la vallée de la Drôme : plus on s'éloigne de la vallée, plus la densité d'habitants est faible. Si la **croissance de la population** entre 2008 et 2013 sur le territoire (+0,78 %) suit globalement celle du département, de nombreuses communes, notamment sur la Gervanne/Sye et au sud du pays de Saillans, affichent une croissance négative. Les villes principales du territoire connaissent, quant à elles, des évolutions démographiques diverses (Livron : +0 %, Loriol : +1,4 % et Crest +1 %), mais de toute façon hors des centres historiques.

Le **taux de vulnérabilité énergétique** des ménages se situe bien au-dessus de la moyenne départementale : ce chiffre résulte notamment d'une vulnérabilité énergétique **due aux déplacements** importante.

Les **centres bourgs** sont **dégradés** sur Livron, Loriol et Crest. À ce titre, le cœur de Loriol a été désigné comme quartier prioritaire de la politique de la ville.

Le territoire est particulièrement concerné par le **risque inondation** :

- à l'ouest, les 2 communes de Livron et Loriol sont soumises au risque inondation généré par le Rhône ;

- au nord, les 2 communes de Ambonil et Montoisson sont soumises au risque inondation généré par la Véore ;

- le long de la vallée 14 communes du bassin versant de la rivière Drôme sont concernées par le risque inondation lié à cette rivière ;

- au sud, 7 communes sont soumises au risque inondation généré par le Roubion.

Le territoire du SCOT se caractérise par la présence de **deux pôles urbains** : d'une part à l'ouest, Livron/Loriol à la confluence de la vallée de la Drôme et du Rhône ; d'autre part au centre, Crest dans la vallée de la Drôme.

Le territoire du SCOT est largement dominé par la **maison individuelle** et le **parc immobilier est ancien**. Sur certaines communes de l'arrière-pays, la part des **résidences secondaires** représente plus du tiers de l'ensemble des logements et parfois même plus de la moitié.

L'**évolution démographique** récente s'est faite au travers d'une **dispersion de l'habitat** dans les communes périphériques. Cette dernière conduit à une augmentation du nombre de déplacements en valeur absolue et à une multiplication des origines-destinations peu favorable à l'organisation des transports en commun, conduisant à une **dépendance à la voiture individuelle** pour tous les déplacements et génératrice de consommation foncière, compte tenu des formes urbaines développées.

Partant de ce constat, l'État recommande au SCOT de :

Définir un **projet démographique réaliste** et **qualifier les besoins en logements** correspondants

- ▶ Prendre en compte les dynamiques locales à l'œuvre tout en portant un regard critique sur celles-ci ;
- ▶ Être conscient qu'un projet trop « ambitieux », au-delà des besoins réels, favorise avant tout la périurbanisation, là où le développement est « facile » ;
- ▶ Caractériser la vacance (en connaître les causes), prévoir de requalifier les logements vacants à remettre sur le marché et intégrer ce potentiel dans le développement de l'offre globale de logements : donner la priorité à la restructuration/requalification de logements vacants en gelant une partie des logements à construire sur du foncier disponible.
- ▶ Inclure dans les potentiels de développement de l'habitat les secteurs en renouvellement urbain possible, notamment dans les pôles urbains ;
- ▶ Produire une offre sociale diversifiée de logements pour accueillir des familles, des jeunes, des personnes âgées et répondre au besoin en hébergement.

Affirmer l'**armature urbaine** pour éviter la banalisation du territoire et le mitage

- ▶ Conforter les pôles urbains de Livron, Loriol et Crest ;
- ▶ Prioriser la revalorisation des centres anciens, en assurant notamment le maintien et le renouvellement des fonctions urbaines en centre-bourg et en veillant à leur accessibilité (traiter la problématique du stationnement et des modes doux) ;
- ▶ Proposer un modèle de développement urbain qui permette de rompre avec les phénomènes de périurbanisation et de consommation foncière importante : mettre l'accent sur l'importance de respecter les formes urbaines compactes, de construire dans la continuité et non dans la rupture, d'occuper les dents creuses et de mobiliser le bâti existant et non d'étaler les constructions ;
- ▶ Hiérarchiser les niveaux de densité des espaces urbains ; une densité minimale devra être imposée afin de maîtriser la consommation foncière, adossée à un travail sur les formes urbaines ;
- ▶ Dresser un état des lieux des zones d'activités et proposer une répartition des possibilités de développement en favorisant le renouvellement et la densification plutôt que l'extension afin d'éviter la consommation d'espace : élaborer un schéma de développement économique réaliste.

Promouvoir un **urbanisme éco-responsable**

- ▶ Concernant la qualité de l'air, ne pas aggraver la situation en exposant davantage la population, notamment le long des axes routiers ;
- ▶ Définir des objectifs de réhabilitation thermique du parc de logements existants ;
- ▶ Rapprocher lieux de vie, de services publics et d'emploi afin de limiter l'étalement urbain ;
- ▶ Favoriser, dans le cadre de la démarche « Territoire à énergie positive », à travers la planification de la localisation d'activités économiques, la mutualisation de fonctions et services, de réseaux de chaleur ou froid, ou de moyens de production énergétique entre industries.

Intégrer le risque inondation dans la stratégie d'aménagement durable du territoire

- ▶ Spatialiser le risque inondation ;
- ▶ En matière d'inondation, retenir les principes fondamentaux suivants : d'une part, préserver de tout projet d'aménagement les zones non urbanisées soumises au risque d'inondation, quel que soit son niveau, afin de ne pas accroître la présence d'enjeux en zone inondable ; d'autre part, ne pas permettre l'extension des secteurs déjà urbanisés en zone inondable et rendre inconstructibles les secteurs les plus dangereux (zone d'aléa fort) ;
- ▶ Dans les centres urbains denses, de manière générale, afin de permettre la gestion de l'existant (dont des dents creuses) et le renouvellement urbain, envisager des adaptations de principe si elles sont dûment justifiées. D'une manière générale, la vulnérabilité des zones urbanisées ne doit pas être augmentée ;
- ▶ Conditionner le développement urbain à la réalisation d'un schéma d'assainissement pluvial.

ENJEU n°2 : Préserver l'identité du territoire, son paysage, son patrimoine architectural

Situé sur la partie aval de la vallée de la Drôme, ce territoire est composé de **plusieurs entités paysagères spécifiques**, de la plaine ouverte à la moyenne montagne agricole, de paysages urbains, ruraux patrimoniaux, agraires et naturels. Cette **variété et cette qualité de paysages** rendent le **territoire attractif**. D'ouest en est se succèdent la vallée du Rhône avec ses grandes plaines ouvertes puis les contreforts du plateau du Vercors avec une succession de vallées formant un ensemble très boisé. La vallée de la Drôme présente très vite un espace enclavé avec, au sud, le Massif de Marsanne puis le synclinal de Saou. Cette **hiérarchie dans la composition du paysage** offre des points de vue remarquables. Depuis la plaine sur les coteaux alentours ou depuis les terrasses des belvédères, il est possible d'appréhender de vastes étendues du territoire.

La **vallée du Rhône** se caractérise par une **mosaïque de parcelles agricoles** (où vergers et cultures de plein champ se juxtaposent sans logique apparente), **habitats dispersés et zones d'activités**. Le **relief plat** ne permet pas les vues lointaines et le **paysage est marqué par la présence du relief** des côtes de l'Ardèche, les collines du secteur de Montoisson/Alex et les reliefs de Mirmande.

La **plaine de la Drôme** entre Livron, Loriol et Crest offre un **paysage fortement agricole, ouvert, plat**, marqué par les reliefs au nord d'Alex et au sud de Grane. Les reliefs, généralement boisés, affirment leur présence sombre. La **rivière Drôme** est **peu visible** car engravée dans son lit au milieu des embâcles très largement boisés. Le **parcellaire agricole est ouvert**, un peu compartimenté par la présence de haies ou de boisements, ce qui donne de la **profondeur au paysage**.

Le **territoire urbain** est formé par **deux entités paysagères perpendiculaires** très identifiables :

– une **branche ouest-est** au pourtour de la basse vallée de la Drôme, qui s'étend du Rhône à l'ouest jusqu'à l'amorce de la boucle de rivière à l'entrée du Diois ;

– une **branche nord-sud** en fuseau, entre le col de la Bataille qui ferme la vallée de la Gervanne au nord, et la ceinture sud de la forêt de Saou.

À l'exception des pôles concentrés dans les vallées, le territoire présente une **urbanisation très clairsemée**, car l'association d'une topographie variée et du réseau de cours d'eau qui s'y imprime a fabriqué une structure paysagère peu propice à l'étalement urbain, ces faits géographiques ayant permis de maintenir naturellement un bon niveau qualitatif des formes bâties et des édifices.

Seule sa partie ouest, en plaine, a pâti d'un développement non contrôlé, au fil des opportunités.

Rive droite de la vallée de la Drôme :

Dans la **vallée de la Gervanne**, le **relief est très marqué** : le paysage est très agricole sur le pied du relief et le fond de vallée ; les versants sont boisés, les massifs forestiers alternent avec des versants abrupts de garrigue. L'amont de la vallée se transforme en gorge, buttant contre le plateau d'Ambel ; la roche calcaire claire contraste avec les boisements résineux.

Rive gauche de la vallée de la Drôme :

Ce territoire s'**organise autour du synclinal perché** de la forêt de Saou. Il est creusé par des rivières convergeant vers le nord dans la Drôme à l'exception de trois communes irriguées par le Roubion.

La **morphologie du territoire** fait apparaître une **alternance de plateaux cultivés, de rebords de vallées boisées et de fonds de vallée cultivés**. Cela donne des paysages assez fermés qui contrastent avec les paysages ouverts et plats de la partie aval de la vallée de la Drôme.

Les falaises calcaires des rebords du synclinal de Saou sont très présentes dans la lecture du paysage ; elles contrastent, par leur caractère minéral brut, avec le relief des vallées voisines qui est doux, boisé ou cultivé.

Le **parcellaire agricole, de petite dimension, donne aux paysages ouverts une apparence de mosaïque, renforcée par la diversité des cultures**.

La **valeur de l'impact paysager** est très importante sur la partie est du territoire qui comprend un relief boisé, parfois très escarpé avec des surplombs qui offrent des **points de vue panoramiques remarquables**.

Trois entités urbaines dominent le territoire du SCOT :

– **Livron** : le long de la RN7, l'habitat ancien est dégradé et alterne avec des zones d'activités et des zones commerciales. L'absence d'alignement, la diversité des clôtures, l'abandon de l'habitat ancien donne une image négative à l'approche de l'entrée de l'agglomération.

– **Loriol** : l'entrée nord est marquée par une zone commerciale décousue. L'entrée sud borde la zone d'activités des Blaches qui mériterait un traitement qualitatif de ses limites en contact avec le territoire agricole. De nombreux bâtiments de qualité restent inoccupés.

– **Crest** : l'entrée ouest de la commune est ponctuée par des zones d'activités et commerciales qui morcellent l'espace agricole. La rivière Drôme au cœur du territoire n'est pas valorisée.

La vacance des commerces et des logements dans les centres des pôles urbains crée une atmosphère déqualifiante.

Le territoire est par ailleurs parsemé de **villages emblématiques** tels que les villages perchés à fort enjeux patrimoniaux.

Partant de ce constat, l'État recommande au SCOT de :

Identifier et **renforcer les caractéristiques spécifiques** d'un territoire hétérogène, composé d'entités paysagères très contrastées

- ▶ Fixer des objectifs de protection, de gestion, d'aménagement de ces secteurs ; plus particulièrement concernant les points singuliers que représentent les rives de la Drôme, les coteaux boisés et cultivés des rebords de la vallée, les différentes confluences... La qualité paysagère de la commune de Saoû et la diversité biologique exceptionnelle de son site devront être respectées ;
- ▶ Préserver l'identité architecturale et urbanistique des villages ;
- ▶ Identifier les éléments pittoresques et remarquables qui doivent être préservés dans leur état naturel d'origine ;
- ▶ Demander que les projets qui s'implanteront sur ces territoires participent au renforcement identitaire.

Traiter les deux pôles urbains de Livron-Loriol et Crest qui ont des problématiques de qualité d'espaces publics localisées principalement sur les entrées de ville, les zones d'activités et commerciales et sur les traversées urbaines

- ▶ Mener une réflexion sur l'aménagement de la limite entre Livron et Loriol : traitement de l'« entre-deux » ;
- ▶ Limiter l'impact des entrées de villes et des zones d'activités et commerciales sur le paysage ;
- ▶ Identifier les espaces dégradés nécessitant un traitement particulier et en s'interrogeant sur la vacance et le devenir de certains immeubles en rez-de-chaussée : solliciter les idées palliatives à la vacance commerciale et à celui de l'espace public (chercher de nouveaux usages) ;
- ▶ Prendre en compte la mise en valeur des bords de la Drôme, notamment dans la traversée de Crest.

Anticiper les secteurs dédiés aux **énergies renouvelables**

- ▶ Participer à l'effort national en termes de transition et production énergétiques en prévoyant des mesures incitatives et indicatives : avoir une approche quantitative des objectifs de production par filière, mener une réflexion sur la capacité des réseaux électriques en lien avec les stratégies des territoires voisins et identifier les investissements nécessaires pour renforcer les infrastructures ;
- ▶ Appréhender, de manière très fine, l'installation éventuelle de dispositifs de production d'énergie renouvelable pour éviter des ruptures d'échelles et les pollutions visuelles avec des éoliennes sur-dimensionnées ou des champs photovoltaïques mal positionnés.

Qualifier et maintenir les différentes **formes d'habitat** selon les secteurs géographiques, notamment pour les villages encore préservés

- ▶ Prévoir un développement mesuré, raisonné et maîtrisé du bâti, dans le respect de ses caractéristiques traditionnelles (groupement, bonne identification visuelle dans le paysage, enveloppe urbaine cohérente) ;
- ▶ Préserver les structures bâties groupées et de petite taille pour donner à voir l'équilibre visuel de l'ensemble ;
- ▶ Réaliser un travail d'inventaire et de formulation des qualités des formes urbaines afin d'aider à la compréhension des typologies et à leur bonne traduction dans les projets opérationnels ;
- ▶ Trouver un équilibre entre les espaces ouverts agricoles et les espaces fermés bâtis.

Exercer une **vigilance particulière** sur les projets qui viennent s'implanter à proximité des routes départementales à enjeux paysagers afin de ne pas entraver la lisibilité et la qualité de ces dernières

- ▶ Préconiser la réalisation d'une charte de paysage.

ENJEU n°3 : Protéger et mettre en valeur les ressources naturelles du territoire

Le territoire du SCOT est concerné par **trois zones de répartition des eaux** (Bassin de la Drôme, Alluvions de la Drôme, cours d'eau du sous-bassin Véore-Barberolle). Le **bassin versant de la Drôme** a été identifié en situation de **déséquilibre quantitatif** dans le SDAGE du bassin Rhône Méditerranée. Un plan de gestion de la ressource en eau a été mis en place. Les ressources stratégiques, y compris à long terme, sont en cours d'identification par le SAGE Drôme : cela permettra de localiser des secteurs à protéger

L'**absence de structure collective de gestion de l'AEP** fragilise l'accès à la ressource (interconnexions limitées).

La prise de compétence GEMAPI au 01/01/2018 sur des bassins versants cohérents (SMRD dans la vallée et SBRJ au sud) devrait sensiblement participer à l'amélioration globale de la situation.

La question de l'eau a toujours été primordiale sur le territoire du SCOT : aussi, le SAGE Drôme est le plus vieux SAGE de France.

Les grands espaces agricoles participent également à la **fonctionnalité du territoire**.

La **baignade** dans la rivière Drôme et la Gervanne est très recherchée par la population locale en saison estivale et constitue également un élément d'**attrait touristique**. Il s'agit d'un lieu sensible.

L'**irrigation** est importante sur le territoire et des problèmes quantitatifs de la ressource en eau sont présents.

D'une part, sur les communes d'Allex, Montoisson et Crest (nord), il existe des cultures à très haute valeur ajoutée pour lesquelles il est indispensable de sécuriser la ressource.

D'autre part, pour éviter le phénomène d'assec sur la rivière aval, un pompage devrait être réalisée dans le Rhône. Ce pompage pourrait être fonctionnel pour la campagne d'irrigation 2018.

Le SRCE identifie un **axe d'importance régionale** à remettre en état traversant le Rhône entre Livron et Loriol, ainsi que de nombreux **réservoirs de biodiversité**.

Le territoire de SCOT est concerné par de nombreuses zones humides, des zones Natura 2000, des réserves naturelles nationales, des ZNIEFF, une forêt de protection (Saou) mais aussi des espaces de nature ordinaire qui assurent des fonctions importantes pour les écosystèmes.

Les **prélèvements en eau** sont essentiellement liés aux **usages agricoles** et, de façon moindre pour l'**eau potable** ; les prélèvements industriels sont limités.

Les besoins en eau potable sont satisfaits principalement par les eaux souterraines.

Quant aux prélèvements agricoles, ils sont effectués principalement dans les eaux superficielles, surtout en période estivale.

La **biodiversité** est présente dans tous les milieux y compris de tissu urbain.

A noter la présence sur le territoire de certaines **espèces protégées** comme la loutre, le castor, le vautour ou même le loup dont il faut pouvoir **préserver** l'habitat et la survie.

11 communes du territoire du SCOT sont concernées par des **zones vulnérables à la pollution** par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Rhône-Méditerranée.

Sur la commune d'Autichamp, concernée par ce problème de qualité de l'eau, un captage prioritaire a été identifié.

Partant de ce constat, l'État recommande au SCOT de :

Améliorer les usages de la ressource en eau

- ▶ S'assurer de la ressource en eau et garantir la gestion de l'alimentation en eau potable. Cela suppose de conditionner l'urbanisation à la disponibilité de la ressource en eau (au regard des objectifs de garantie de la recharge des nappes souterraines et de protection du bassin d'alimentation des captages). Tout projet d'extension de l'urbanisation devra être précédé d'études montrant l'adéquation entre la quantité d'eau produite à partir des ressources alimentant le secteur (y compris celles qui assurent la sécurisation de la ressource) et les besoins en eau liés à l'évolution de la consommation et/ou de la population ;
- ▶ Imposer la réalisation de schémas directeurs de l'alimentation en eau potable pour les collectivités qui n'en sont pas encore dotées, afin de programmer les travaux nécessaires à la sécurisation de l'alimentation en eau potable (rénovation des réseaux) ;
- ▶ Préciser et hiérarchiser les captages dont les périmètres de protection sont à protéger de toute urbanisation du fait de la vulnérabilité de la ressource et dans un objectif de garantie de la distribution d'une eau de qualité pour les populations actuelles et futures ;
- ▶ Présenter le bilan de la qualité des eaux distribuées par les collectivités de son territoire en particulier pour les paramètres « bactériologie », « nitrates » et « pesticides » de manière à ne pas accroître numériquement la population desservie par des eaux de qualité insuffisante ;
- ▶ Conditionner l'ouverture à l'urbanisation à un assainissement suffisant et conforme.

Agir en faveur de la biodiversité

- ▶ Protéger et mailler l'ensemble des espaces qui jouent un rôle au niveau de la faune et de la flore : repérer, hiérarchiser, protéger et valoriser les milieux qui composent la trame verte et bleue sachant que la biodiversité concerne tous les milieux et devra intégrer tous les milieux ;
- ▶ Prendre en compte les corridors d'échelle régionale définis dans le SRCE (maintenir ou restaurer la continuité tant longitudinale que latérale de la rivière Drôme, maintenir les continuités écologiques en secteurs d'urbanisation diffuse présentant des phénomènes d'étalement urbain et de mitage de territoire...) et en les complétant par les corridors locaux qui seront à définir afin de construire une véritable armature écologique qui préserve la biodiversité et encadre les choix d'aménagement urbain ;
- ▶ Définir une véritable politique de préservation de la biodiversité sur 2 axes forts :
 - freiner l'étalement urbain : (cf enjeu n°1)
 - végétaliser les opérations, proposer un traitement des eaux usées de type phyto-épuration dans des bassins de rétention, réfléchir à des espaces pour des jardins collectifs...

Clarifier l'importance des différents espaces dans la structuration du paysage et dans les continuités écologiques

- ▶ Définir la lisibilité de la lisière forêt-milieu agricole ainsi que la limite entre urbanisation et agriculture : définir des fronts urbains ;
- ▶ Contribuer, par une politique financière, à enrayer le phénomène de déprise agricole : le maintien de l'élevage permettra de préserver les systèmes herbagers que ce soit pour l'ouverture des milieux, la biodiversité culturelle, la biodiversité ordinaire ou remarquable, la vitalité économique des zones rurales, l'identité du territoire. Cela concerne la Forêt de Saou et les Trois Becs, la vallée de la Gervanne et de la Sye, les communes pastorales de plaine telles que Mirmande, Grane, la Roche-sur-Grane, Autichamp, La Répara-Auriples, Divajeu, Eure, Montoisson.

Maintenir une eau de qualité « baignade » pour la rivière Drôme et ses affluents

- ▶ Éviter toutes les sources de pollution susceptibles d'avoir un impact sur la qualité des eaux de baignade : stockage de fumures et épandage à proximité de cours d'eau ; assainissement non collectif (ANC) ou branchements au réseau collectif (AC) non conformes ; débordements des postes de relevage d'eaux usées, trop plein des déversoirs d'orage en cas d'épisodes pluvieux importants...
- ▶ Améliorer la conception et le choix des filières épuratoires des stations d'épuration.

ENJEU n°4 :

S'appuyer sur les qualités intrinsèques du territoire pour développer son attractivité économique

Des **tènements fonciers à proximité de la sortie de l'autoroute A7** sont propices à l'installation d'**activités logistiques** : aussi, de très grands entrepôts se sont développés récemment autour de cette sortie. Ces entrepôts isolés sont pensés de manière autonome et cela conduit à la multiplication des zones techniques et à une **grande consommation foncière** là où des mutualisations entre entrepôts pourraient être envisagées s'ils étaient contigus. De plus, la technicité des installations logistiques et l'offre bon marché de foncier conduit à une **obsolescence à moyen terme** de ces infrastructures qu'il est peu rentable de moderniser ou de réhabiliter. Le risque de friche à terme n'est donc pas à exclure.

Ce modèle de zones, particulièrement consommateur d'espace et peu créateur d'emplois, a vocation à être réinterrogé.

La déviation de Livron-Loriol devrait, par ailleurs, faciliter la desserte de ces zones. Pour autant, ce développement ne devra pas obérer le caractère de déviation de la RN7 : il conviendra donc de ne pas multiplier les accès directs sur l'axe.

L'**économie touristique** y est importante. Le territoire recense une douzaine de sites touristiques payants, la Tour de Crest en tête avec plus de 40 000 entrées annuelles. Il compte par ailleurs une capacité d'accueil de 7 023 lits touristiques (soit environ 12 % de l'offre départementale) dont de nombreux campings.

La vallée de la Drôme concentre une grande partie des **effectifs caprins et ovins** de la région. Cependant, la présence d'un **pastoralisme** de faible altitude est **menacée**. L'abandon de surfaces pastorales conduit dans les zones de montagne et piémont à un **enfrichement**, une progression de la forêt et la **perte d'une biodiversité remarquable** et, dans les zones de plaine, à la perte d'une diversité culturelle et d'une biodiversité ordinaire (retournement des prairies au profit des cultures et céréales).

Le retour du loup pourrait remettre en question le modèle économique basé sur les dernières décennies.

Ce territoire possède de très **nombreux édifices** de grande **qualité architecturale**, et une **diversité de paysages** qui constituent des éléments importants de l'équilibre économique actuel et futur du territoire.

Environ **30 % du sol** est occupé par l'**agriculture**.

L'économie du territoire repose sur l'**agriculture** – avec la vallée du Rhône comme lieu du rendement économique et l'arrière-pays comme le lieu de la diversité – et ses activités annexes tel que l'**agroalimentaire**.

Toutefois on assiste à une diminution du nombre d'exploitations (une installation pour 3 départs).

La **vacance commerciale** dans les centres des pôles urbains crée une atmosphère déqualifiante. Par ailleurs, les zones d'activités commerciales périphériques sont consommatrices d'espace et appauvrissent la qualité des entrées de ville.

En parallèle, dans un contexte général de quasi-stagnation de la consommation des ménages ces 10 dernières années, une part croissante du commerce électronique vient réduire celle du commerce physique.

L'ensemble du territoire témoigne d'une **grande diversité agricole** : vergers à la confluence de la Drôme et du Rhône, vignes sur Livron (« Brézème »), cultures végétales dans la plaine, élevages d'ovins, de caprins, de porc et volaille dans les collines et les contreforts avec, sur les plateaux, la culture de la luzerne, foin, blé, tournesol destinée à l'alimentation de ces élevages, vignes à Montclar-sur-Gervanne, Suze (« Clairette de Die »), plantes aromatiques, médicinales et à parfum...

L'**agriculture biologique** représente un tiers des exploitations.

Les **productions** sont de **qualité** et reconnues par plusieurs AOP et IGP.

Il existe de **nombreuses zones d'activités** identifiées dans les documents d'urbanisme du territoire, représentant plus de 600 ha.

À noter la présence d'un port public de commerce au Pouzin (07), lieu stratégique destiné à dynamiser le transport fluvial en moyenne vallée du Rhône, porte d'entrée vers le centre-Ardèche situé près de la sortie d'autoroute de Loriol équipé d'un quai trimodal (eau, route, fer) idéal pour les entreprises de logistique fluviale, qui s'intègre au réseau des 18 plate-formes multimodales CNR entre Lyon et la méditerranée.

En zone de plaine, la **pression foncière** est forte et les espaces agricoles sont menacés.

Partant de ce constat, l'État recommande au SCOT de :

Organiser le **développement économique**, et notamment l'accueil des entreprises

- ▶ Placer les ambitions sur les bons leviers d'actions – pour lesquels l'offre foncière n'est pas nécessairement prépondérante : être, par conséquent, mesuré dans les prévisions foncières ;
- ▶ Porter les réflexions du SCOT sur une approche de l'offre économique :
 - tant quantitative : mobilisation du foncier et dimensionnement des zones d'activités aux besoins stricts et en coordination avec les disponibilités offertes à proximité (exemple : Le Pouzin), le nombre d'emplois...
 - que qualitative : intégration paysagère du développement économique, formes urbaine et architecturale des bâtiments d'activité (notion de « verticalisation »), offre hiérarchisée structurant le territoire, offre multimodale...
- ▶ En l'absence de document régional d'organisation de la logistique, interroger les conditions d'une éventuelle émulation économique autour de cette activité au sein de la filière, en favorisant les conditions de la réversibilité des projets engagés pour faciliter la reconversion de tènements bien desservis ;
- ▶ S'impliquer et mettre en place les outils favorisant la reconversion des bâtiments ou terrains libérés à l'occasion de mutations d'entreprises.

Définir une **politique d'urbanisme commercial cohérente**

- ▶ Réguler les nouveaux projets et redonner un équilibre entre l'offre du centre-ville et la périphérie, afin de faciliter la revitalisation des centres et concourir à leur attractivité ;
- ▶ Réaliser un document d'aménagement artisanal et commercial afin de pouvoir gérer l'urbanisme commercial ;
- ▶ Prendre en compte la mutation vers le commerce électronique et réfléchir au devenir des zones commerciales qui sont mises en péril par cette évolution.

Préserver les **espaces** à usage ou à potentiel agricole ou forestier pour maintenir voire développer les filières porteuses

- ▶ Ne pas percevoir les espaces agricoles comme des réserves foncières pour le développement urbain : ces espaces présentent une grande diversité de fonctions et de valeurs qu'il convient de préserver pour les bénéfices qu'elles apportent au territoire (économique, paysager, écologique, culturel et identitaire) ;
- ▶ Identifier, qualifier et protéger les zones agricoles à forts enjeux ;
- ▶ Justifier et limiter les objectifs de consommation foncière : ainsi, un seuil maximum de consommation foncière agricole pourrait être imposé. Dans la mesure du possible, l'ouverture à l'urbanisation devrait se faire sur les moins bonnes terres ;
- ▶ Clarifier la place accordée à l'économie agricole et forestière dans la stratégie économique globale ;
- ▶ Agir sur les pratiques pour préserver une agriculture de qualité ainsi que sur les acteurs pour enrayer la chute du nombre d'exploitations ;
- ▶ S'interroger sur la valeur économique et esthétique des boisements, pour favoriser une gestion raisonnée de la forêt principalement composée d'essence de feuillus.

Développer un **tourisme respectueux** et complémentaire de l'agriculture

- ▶ Anticiper les projets possibles de manière à prévoir les UTN structurantes du territoire et mener une réflexion stratégique sur le développement des structures d'accueil et d'hébergement touristiques de tailles plus modestes ;
- ▶ Réaliser un inventaire exhaustif des édifices susceptibles d'attirer les touristes afin d'établir un corpus patrimonial ;
- ▶ Mettre en valeur le patrimoine immatériel et les particularismes et caractères de l'identité locale (paysages, produits locaux, sports « nature », biodiversité...) ;
- ▶ Valoriser les routes départementales, axes de développement touristique, notamment par le confort des déplacements modes doux sur la route départementale Crest-Bourdeaux et prévoir des « parcours touristiques » en lien avec le Diois, le Vercors, le pays de Dieulefit...